

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Délibération n° DB 2022- 40

Date de la convocation : 27/04/2022

Membres en exercice : 24

Membres présents : 16

Membres votants : 19

Le quatre mai deux mille vingt-deux , le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON – GUEILLIOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. DAUPHY Bruno, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, , LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent.

Représentés : M. CANIVENQ Roland donne pouvoir de vote à Mme ANDREY Danielle, M. DANNEAUX Dominique donne pouvoir à M. MANCEAUX Christophe, M. POTRON Pierre donne pouvoir de vote à M. LAURENT-CHAUVET Pierre,

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : EXAMEN DE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX PROJETS DES TOUTES PETITES ENTREPRISES

Vu la délibération n°DC2022/143 du Conseil communautaire du 30 septembre 2021 approuvant l'extension du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises et déléguant au Bureau Communautaire les décisions relatives aux conditions d'éligibilité du dispositif ;

Considérant que l'objectif général est d'accompagner les investissements structurants liés aux petits projets de création, développement ou reprise d'entreprise ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE à 18 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Jean-Pol RICHELET) d'ATTRIBUER les subventions suivantes :

.../....

N° dossier	Nom du demandeur	Adresse	Objet de la demande de subvention	Montant des dépenses prévisionnelles	Montant éligible	Subvention attribuée (taux 30%)
1	SARL Second'hair	10 rue de Chantereine – 08250 Grandpré	Achat de mobilier et vasque de coiffure dans le cadre de la création d'un salon de coiffure	5 660.10 €	5 660.10 €	1 698 €
2	Aurélie Coiffure	13 rue de Chanzy – 08240 BUZANCY	Achat de mobilier et vasque de coiffure	6 068.10 €	6 068.10 €	1 820 €

- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme

Le Président,

Benoît SINGLIT